

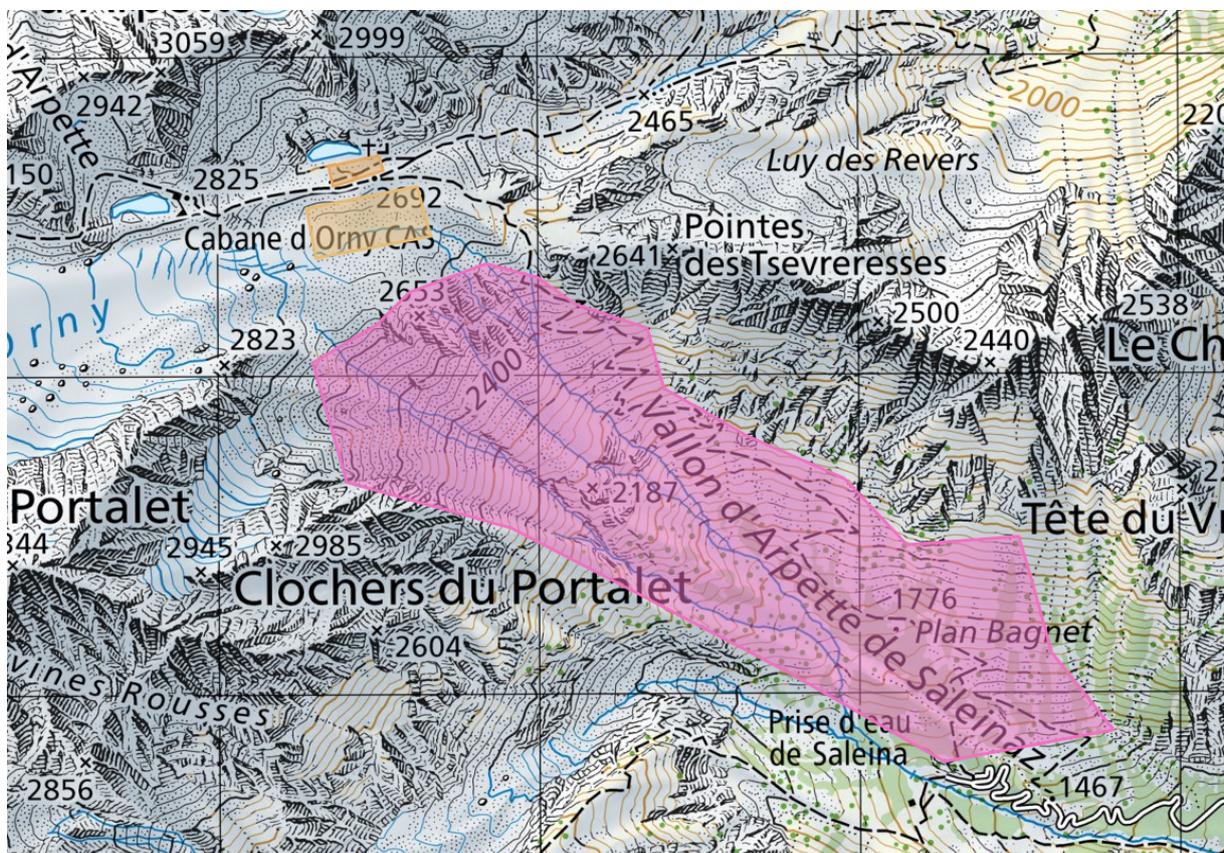
Petit Clocher du Portalet

Communiqué d'information aux grimpeurs

Dans un souci de protection de la faune sauvage, il est **fortement déconseillé de pratiquer le camping et le bivouac dans la zone rose**. Cette mesure vise à préserver l'équilibre naturel et à limiter les dérangements causés aux animaux.

En revanche, des **espaces spécialement aménagés** pour le bivouac, avec accès à l'eau, sont disponibles dans les **zones orange**. Nous invitons les grimpeurs et campeurs à privilégier ces emplacements afin de contribuer à la préservation du milieu naturel.

Merci à toutes et à tous pour votre **compréhension et collaboration**.



⚠️ **Camping et bivouac fortement déconseillé en zone rose** : protégeons la faune ! 🙏

✅ **Bivouac possible en zone orange** : emplacements aménagés avec eau à proximité. 🏕️